

Du chaos et pas de moyens ...

L'année 2022 commence encore dans la confusion. Le variant Omicron explose et nous sommes une fois de plus une **simple variable d'ajustement** : Informés quelques heures avant la rentrée d'un nouveau protocole, les personnels sont livrés à eux-mêmes, sans protection efficace.

Pire : alors que les pertes de moyens rendent quasiment impossibles les remplacements et l'amortissement de la crise Covid sur les élèves, particulièrement les plus fragiles, Blanquer prévoit une **nouvelle baisse des moyens humains** pour la rentrée 2022. C'est la même tactique que son collègue Véran qui ferme 1% des lits d'hôpitaux en pleine épidémie !

La réforme du lycée a fait **économiser plus de 2500 postes** au ministère... avec renvoi au local pour déterminer quelles disciplines perdent les moyens.

Concrètement :

- ◆ Presque plus de dédoublements.
- ◆ «Groupes» de tronc commun et de spécialité souvent à 30 ou plus, idem pour les langues.
- ◆ Augmentation mécanique du nombre de classes pour les enseignant-es: en moyenne, un prof de SES a des élèves venant de 12 classes; en maths de 8 classes. La correction des copies devient un casse-tête.
- ◆ Multiplication des heures supplémentaires au détriment de la création de postes.

Des salaires bloqués ...

Supérieure à 30% : c'est l'augmentation du CAC 40 depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017. Les actionnaires se sont donc bien enrichis pendant le mandat présidentiel qui s'achève, à l'image du patronat qui a été particulièrement choyé par un plan de relance qui a au final très peu profité aux premier-ères de corvée.

+ 0% : c'est l'incroyable «*augmentation*» du point d'indice, gelé depuis le 1^{er} février 2017, alors que l'inflation repart à la hausse (+2,6% en octobre 2021) avec une réelle tension sur l'énergie (+20%), le gouvernement oppose son mépris aux légitimes revendications salariales.

Le Grenelle et sa revalorisation «Historique» : non pas du salaire mais une « prime d'attractivité » sur laquelle nous cotisons moins (retraite etc...) et qui ne concerne que les échelon 1 à 9 de la classe normale (moins de 22 ans de carrière). En chiffres, en 30 et 40 euros net par mois. En parallèle, se profile l'accentuation de la rémunération modulée selon le «*mérite*»... arbitraire.

Une précarité galopante ...

De 14,5% à 22% : c'est la hausse sur cinq ans de la part des contractuel-les dans l'Éducation nationale. Là encore, tirer vers le bas les conditions d'embauche, de salaires et de travail des personnels est l'idée fixe de notre ministre qui fragilise ainsi les cadres collectifs et les statuts.



Pour une revalorisation immédiate des salaires,
Pour un plan d'urgence dans les services publics (Hôpital, Éducation...)
Pour un plan de titularisation des personnels précaires,

**Tous et toutes en grève et manifestation
le jeudi 27 janvier**